

de part et d'autre, rester dans le pacte fédéral, soit ; mais lorsque, lundi prochain, les représentants du Holstein s'assembleront en Diète locale, et que les Prussiens s'y opposeront, sera-ce un cas de guerre?...

A la dernière heure de la Bourse, on disait, d'après une dépêche de Vienne, rapportant elle-même un article d'un journal autrichien, que le maréchal Benedeck devait entrer en Silésie dès que les troupes prussiennes auraient franchi la frontière du Holstein.

On annonce pour demain une réunion du conseil des ministres et du conseil privé.

Nous empruntons à une correspondance de Vienne les détails suivants sur l'armée autrichienne en Italie : le chiffre total est de 200,000 combattants, dont 110,000 fantassins. Il y a, en outre, près de Gratz, un corps de 50,000 hommes destiné à se porter au Nord ou au Sud.

On a distribué aujourd'hui, au Corps législatif et au Sénat, un cahier de 38 pages servant d'appendice au Livre jaune, recueil de pièces diplomatiques soumis aux chambres à l'ouverture de la session. Parmi ces documents figure une dépêche du ministre de France à New-York à M. Drouyn de Lhuys, annonçant que l'attention bien arrêtée de l'Empereur Napoléon est que l'évacuation commence vers l'automne prochain, pour s'achever pendant l'automne de 1867. Voilà une nouvelle qui sera reçue avec une grande satisfaction par le pays, par les familles.

Le général d'artillerie de Frossard est de retour à Paris du voyage qu'il a fait dans le quadrilatère.

Lord Clarendon est attendu ces jours-ci à Paris ; on rattache la présence de cet homme d'Etat au resserrement des relations entre la France et l'Angleterre en vue de certaines éventualités.

Il y a eu aujourd'hui séance au palais du Luxembourg pour la sanction à donner à diverses lois votées par le Corps législatif et pour des rapports de pétitions.

On continue, au Palais Bourbon, la discussion du projet de loi sur l'amortissement. Dans la salle des conférences, on disait que le décret de prorogation au 5 juillet serait promulgué demain ou lundi. On ajoutait que l'intention de l'Empereur serait de garder auprès de lui, le plus longtemps possible, eu égard à la gravité des circonstances, les représentants de la nation.

On continue à fixer du 10 au 15 juin l'ouverture de la discussion du budget au Corps législatif. M. Thiers, qui s'est abstenu au sujet de la loi sur l'amortissement, prononcera, assure-t-on, un grand discours politique. M. Rouher lui répondra.

Il y a, dans les rangs de la gauche, beaucoup d'indécision sur la conduite à tenir. Plusieurs membres se prononcent pour la guerre ; mais d'autres sont d'un avis tout opposé. Après avoir vu les seize monter jusqu'à quarante-cinq au moyen d'adjonctions dont on a vu l'inconsistance, nous allons peut-être voir le groupe montagnard descendre à cinq ou à six, comme avant les élections de 1857.

Les orateurs bellicieux diront modestement que le pays est derrière eux pour la guerre impetive ainsi que pour la liberté illimitée. Effet de tribune. Supposez qu'un jour ou l'autre, le pays soit appelé à de nouvelles élections. Dans les réunions populaires, si l'on demandait alors aux candidats démocrates : « Etes-vous pour la guerre ? » Ils répondraient carrément : « Non ! »

D'après une dépêche de Varsovie, le conseil d'Etat du royaume de Pologne va cesser de fonctionner. On dit que la raison sociale : Banque polonaise sera changée en Comptoir de Banque, et qu'on n'admettra en circulation que des billets russes.

Plusieurs journaux de Paris, sans avoir peut-être autant d'esprit que Fontenelle, éprouvent, comme l'illustre philosophe, beaucoup de difficulté pour vivre. Tel serait, dit-on, le cas de l'Époque qui va sortir enfin de la chrysalide où M. Feydeau l'a trop longtemps renfermée. On parle d'une organisation nouvelle, d'une rédaction alerte, du patronage de nombreux sénateurs et députés. Enfin, ce qui ne gêne rien et raccommode tout, des ressources d'argent grâce auxquelles on pourra traverser les heures difficiles.

Pour toute la correspondance : J. Reboux.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL.

Le bilan de la Banque de France indique le fâcheux effet produit par les appréhensions politiques sur la situation commerciale. L'argent s'accumule inactif dans les coffres de la Banque. L'encaisse a atteint pour la première fois le chiffre de 602 millions, ce qui constitue une nouvelle augmentation de 30 millions sur la semaine dernière. Le portefeuille a diminué en même temps de 58 millions (dont 7 millions pour les succursales) et la circulation des billets de 44 millions.

Le chapitre des avances s'est accru d'environ 2 millions. Le compte du trésor créditeur s'est élevé de 106 à 116 millions. Les comptes particuliers se sont encore accrus de 10 millions à Paris, mais ils ont diminué de 3 millions dans les succursales.

L'administration des douanes vient de publier son recueil mensuel des documents statistiques du commerce de la France, comparés avec ceux des deux exercices antérieurs. Celui-ci s'applique aux quatre premiers mois de 1866.

Le total de la valeur des marchandises

importées du 1^{er} janvier au 30 avril s'est élevé à 977,142,000 francs ; il n'avait été pour l'époque correspondante de 1865, que de 770,665,000 francs. Si nous nous reportons aux quatre premiers mois de 1864, l'importation n'avait pas atteint 752 millions. Différence en deux années 226 millions en plus.

La valeur totale des marchandises exportées pendant les quatre premiers mois de cette année s'est élevée à 1,264,855,000 francs contre 903,628,000 francs pour la période correspondante de 1865.

Quant aux perceptions opérées par les deux services des douanes et des contributions indirectes, elles se présentent dans des conditions non moins favorables. Elles laissent acquise au Trésor, déduction faite des primes ou drawbacks à l'exportation, une somme de 241,776,000 francs ; cet excédant ne s'était élevé pour les quatre premiers mois de 1865 qu'à 206 millions 934,000 francs.

Enfin les exportations d'or, d'argent, etc., ont dépassé les exportations des mêmes matières pour les quatre premiers mois de l'année, de plus de 108 millions.

En ce qui concerne la récolte cotonnière prochaine, les rapports sont toujours peu favorables, et l'on commence à reconnaître que les plaintes des planteurs, sur la mauvaise qualité de la graine, n'étaient que trop fondées.

Les estimations du rendement probable s'en ressentent naturellement ; toutefois, nous devons dire, d'un autre côté, que les semailles tardives, ainsi que celles faites pour la seconde fois, ont souvent donné un bon résultat, et que cette année, vu l'humidité et la rigueur de la température, les premières semailles sont tellement retardées, que les seconds en n'auront pas de mal à regagner le temps perdu, si la chaleur les favorise. De la Louisiane, du Mississippi, de l'Alabama et du Texas, les avis sont assez contradictoires ; mais, en général, le ton en paraît moins favorable qu'il y a quelque temps.

Les dernières lettres du Sud signalent un calme dans les affaires avec des cours irréguliers. Cependant, les acheteurs ne trouvaient que fort difficilement les qualités qu'ils désiraient, vu le pauvre choix offert à la vente ; car les détenteurs, en présence des avis de l'intérieur sur la récolte, ne paraissent nullement pressés de réaliser, et se tenaient sur la réserve.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

QUESTION DU COLLÈGE.

A Monsieur le Rédacteur du Journal de Roubaix.

Dans la lettre que vous avez eu la bonté d'insérer dans votre journal du 6 courant, je vous ai expliqué pourquoi la commission du collège n'existant plus, je ne lui reconnais pas le droit de se réunir pour engager une polémique dans les journaux. J'ai protesté contre cet abus de pouvoir ; je viens aujourd'hui répondre à ceux qui se cachent derrière ce paravent pour lancer leurs traits aiguisés par la colère et envenimés par la calomnie : quant à ceux qui m'injurient dans leurs journaux, sans avoir le courage de signer leurs articles, je ne leur ferai jamais l'honneur d'une réponse.

« Vous m'accusez, Messieurs, d'insinuations malveillantes, de contradictions, d'erreurs accumulées contre l'établissement d'instruction secondaire de Notre-Dame des Victoires et contre votre programme d'études ; vous dites que je vous ai porté le défi de prouver qu'un élève de votre institution ayant obtenu le numéro 5 ait su conserver son rang dans un lycée. — Vous vous trompez, relisez mon mémoire (2^{me} partie, 3^{me} paragraphe) j'ai dit : « Où sont vos chiffres, citez des noms ; donnez-nous la liste des lauréats que vous avez produits dans les concours généraux ; prouvez-nous au moins que lorsqu'un élève ordinaire occupant, par exemple, chez vous le numéro 5, quitte votre établissement pour entrer dans un lycée, y conserve à peu près le rang qu'il occupait dans vos compositions littéraires et scientifiques ? » — Votre rapport était incomplet, je vous l'ai fait remarquer et vous dites que je vous ai porté un défi : Cette subtilité de langage n'échappera à personne. Vous avez écrit que toutes les citations de titres, de grades et de noms que vous étalez si pompeusement, ne prouvent surabondamment qu'un point auquel vous vous êtes bien gardés de répondre, à savoir : Que l'établissement libre de Notre-Dame des Victoires n'a servi et ne sert encore, jusqu'à présent, que d'école préparatoire aux enfants des familles aisées. Ils peuvent y faire de bonnes études littéraires, mais à la condition essentielle d'y prendre des répétitions, dont le prix élevé n'est pas à la portée de toutes les bourses. C'est ce qui explique comment, jusqu'à ce jour, aucun élève boursier n'a pu tenir la tête d'une de vos classes.

« Je n'ai jamais discuté la valeur des études littéraires des maisons ecclésiastiques ; je reconnais qu'elles sont égales, si vous le désirez, à celles des meilleurs lycées ; tout ce que je vous reproche, c'est votre infériorité dans les sciences. — Une preuve qu'on ne reçoit chez vous que de très faibles notions de sciences, c'est que l'élève de 3^{me} que vous citez pour avoir été premier en thème, en arrivant à Pâques au lycée de Lille ne savait pas lire une formule algébrique. — Quelle place aura-t-il occupée en sciences ? — Si celui-là arrive un jour au grade de bache-

lier-ès-sciences, ce ne sera certainement pas à vous qu'il le devra ; *ad uno disce omnes*, puisqu'il est de bon goût de faire une citation latine ! Que devient donc votre conclusion, tirée de la citation des noms des jeunes gens honorables et instruits qui ont été reçus bacheliers à Paris ou ailleurs ?

« Vous dites plus loin que je tends à faire croire à la population que vous voulez rétrograder ?

« Lorsque j'ai réclamé au nom de l'égalité et de la partie déshéritée de la population, la transformation de votre pensionnat en collège communal où la fortune ne jouirait plus de tous les privilèges, vous nous l'avez refusée et j'affirme que vous avez commis en cela une action rétrograde envers vos concitoyens ! — Ils en jugeront.

« Vous vous plaignez encore que je vous accuse de contradiction en présentant un programme moins large que celui que vous demandiez en 1853.

« La partie littéraire sera la même. — Mais la partie scientifique y est bien inférieure : en effet, dans votre programme de 1853 les sciences devaient être démontrées, tandis que dans le programme d'enseignement de l'instruction secondaire spécial, elles n'y seront qu'appliquées. Or, pour celui qui a fait tant soit peu d'algèbre et de géométrie, n'est-il pas évident que la démonstration des théorèmes en grave bien mieux les résultats dans la mémoire que lorsqu'il faut les apprendre par cœur ? Tout le monde sait par exemple le rapport du cercle à la circonférence et tout le monde ne sait pas le démontrer. En 1853, vous demandiez l'étude des langues allemande et anglaise, celle des sciences physiques et mathématiques, aujourd'hui cette étude des langues ne sera que facultative. Votre programme actuel est donc moins large que celui de 1853, et il y a en cela chez vous contradiction.

« Vous m'assurez qu'à l'avenir les élèves qui suivront les cours de latin recevront des leçons de mathématiques graduées et convenablement développées ; mais pour cela il vous faudra des professeurs et on se demande où vous les aurez, avec le peu de ressources pécuniaires dont vous allez pouvoir disposer ? Il faudra faire des efforts ; nous vous en serons certainement très reconnaissants !...

« Mais j'ai retrouvé une circulaire de 1854 dont je vais vous donner communication, et vous me direz ensuite si vous persistez dans cette opinion, qui l'établissement de Notre-Dame des Victoires a rempli tous ses engagements envers les pères de famille dont elle a sollicité la préférence :

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous informer que le collège libre de N.-D. des Victoires, à Roubaix, vient d'être reconstitué sur de nouvelles bases.

« Mgr l'archevêque de Cambrai prenant en considération les sacrifices généreux que s'imposent les familles les plus recommandables, a bien voulu consentir à ce que la direction de cet établissement fût confiée à M. l'abbé Dayez, professeur d'histoire ecclésiastique et d'éloquence sacrée, au grand séminaire, et au maître du collège communal à Cambrai.

« La longue expérience de M. l'abbé Dayez dans l'éducation, les talents qui le distinguent, la science que tout le clergé du diocèse lui reconnaît, la haute estime que lui ont vouée tous ses élèves depuis dix-sept ans qu'il se consacre à l'enseignement, assurent au collège de N.-D. des Victoires une direction habile et un développement proportionné à la seconde ville du diocèse.

« Tout en y maintenant la force des études littéraires, on s'efforcera de répondre aux besoins particuliers d'une ville industrielle et établissant sur de plus larges proportions les cours de commerce et de comptabilité, de sciences naturelles et mathématiques, de physique, de chimie, de dessin, etc.

« Signé, BRUNIAUX, Professeur.

« Qu'à-t-on tenu de ces promesses ? — Rien pour les sciences. — Que tiendra-t-on des promesses qu'on nous fait aujourd'hui ? — On pourrait répondre aussi négativement, mais il vaut mieux attendre.

« Il existe cependant des besoins particuliers dans une ville industrielle que mon programme avait pour but de satisfaire ; vous vous gardez bien de le discuter, vous vous contentez de le qualifier d'une expression malheureuse que je ne sais où vous avez rencontrée ?

« Et lorsque vous nous parlez sciences, vous nous dites que dans le programme actuel on y fera entrer le plus de sciences possible !... Possible pour qui ? Sera-ce pour l'élève ou pour le maître ? Cette phrase est ambiguë et ce n'est pas jouer sur les mots que de vous en demander l'explication.

« Vous nous dites aussi que les classes seront complétées au fur et à mesure...

« De sorte qu'au lieu que ce soit, comme dans un collège communal le professeur qui attende les élèves, ceux-ci attendront qu'ils soient en nombre suffisant pour former une classe.

« Vous ne voyez pas que sans la certitude de savoir que son fils pourra terminer près de lui ses études latines, un père peu fortuné n'osera risquer de le faire commencer. Il faut aux parents cette garantie que, même avec un seul élève, il existera des classes de seconde, de rhétorique, de philosophie, de physique, de chimie et de mathématiques, sans cela ils craindront d'être obligés d'hypothéquer leur patrimoine pour envoyer au dehors ce fils terminer ses

études, et vous continuerez à mériter le titre d'école préparatoire ; on vous accusera encore avec juste raison d'encourager le monopole de l'instruction et de vouloir la confisquer au profit d'une seule classe de la société.

« Libre à vous de prendre tout cela pour des plaisanteries.

« Vous terminez par une insinuation aussi odieuse que malveillante. — Vous dites que si je n'ai pas attaqué le principe religieux, c'est que je n'ai pas osé. — Et de quel droit venez-vous ici me calomnier ? — Rien dans mes paroles, rien dans mes actes, rien dans ma conduite, ne vous y a jamais autorisé et je repousse vos injures avec le plus profond mépris !... Je vous mets au défi de prouver que dans cette circonstance j'ai cédé aux influences de ceux que vous appelez mes partisans. Nous sommes treize conseillers municipaux qui voterions encore pour le renvoi du rapport à la commission ; vous devez vous-même reconnaître le bien fondé de cette demande de renvoi, puisque vous même venez apporter des explications au public après la clôture des débats. Comment se fait-il que vous n'ayez pas appuyé notre demande ?

« N'est-ce pas encore chez vous une contradiction ?

« Une minorité de treize membres est certainement fort respectable, et le moindre événement peut la changer en majorité, aussi croyons-nous de notre devoir et tout aussi bien que vous, croyons-nous avoir le droit d'affirmer nos principes.

« Nous vous avions demandé des professeurs licenciés jusqu'en 4^{me}, des bacheliers jusqu'en 7^{me}, un conseil d'administration pour surveiller le maintien et encourager la force des études, nous vous avions demandé un essai de trois ou cinq ans, vous nous avez refusé toutes ces garanties !...

« Qui de la majorité de 19 voix ou de la minorité de 13 voix a le mieux compris et le mieux défendu les intérêts de ses concitoyens ?... — Le public jugera !

« Il se rappellera que ce n'est pas à vous, majorité, qu'il doit la lecture et la publication de nos mémoires et du rapport de votre commission, que nous avons fait imprimer et distribuer malgré votre défense, et cependant il ne contenait que des conclusions entièrement favorables à votre système : le public se demande même encore comment et pourquoi cette publication a pu faire naître chez vous une aussi grande colère.

« Et enfin aujourd'hui rendant hommage à l'opinion publique vous venez humblement déposer devant elle vos plaintes et vos récriminations ; vous reconnaissez donc que cette opinion est d'une certaine valeur, vous commencez à comprendre que vous ne relevez pas seulement de votre conscience, mais encore de vos électeurs !...

« Mieux vaut tard que jamais !... Veuillez excuser, Monsieur le Rédacteur, la longueur de cette réponse et agréer mes très-empressées salutations. »

LÉTOCART-DUVILLIER, Conseiller municipal.

Roubaix, 8 juin 1866.

M. l'abbé Gravelaine, professeur de sciences à l'institution de St.-Jean à Douai jusqu'en 1863, et remplissant actuellement les mêmes fonctions à Marcq, nous prie d'insérer la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

J'ai adressé, le 5 courant, à M. Sioen-Pin, une lettre, au sujet de ses dernières assertions sur les institutions de Marcq et de St.-Jean. J'aurais à lui laisser le rôle toujours noble de rectifier lui-même ses erreurs et de nous rendre justice. Mais puisqu'il ne l'a point fait, je considère maintenant comme un droit et un devoir pour moi de livrer ma lettre au public :

« Marcq, 5 juin 1866.

« Monsieur,

« Je viens de lire la lettre que vous avez adressée au Journal de Roubaix, et qui y fut insérée le 3 juin. J'ai vu avec bonheur la rectification que vous avez faite en faveur de Marcq, et j'ose espérer que vous apporterez la même franchise et le même empressement à rendre justice à la société de St.-Charles et en particulier au collège St.-Jean.

« Permettez-moi d'abord, Monsieur, de vous faire observer qu'il n'y a point lieu de s'étonner que nous ne soyons à Marcq que deux professeurs, appartenant au diocèse de Cambrai ; notre maison qui fait partie de la société de St.-Bertin et qui avait établi ses cours avant la société de St.-Charles a tout naturellement maintenu ses professeurs de sciences se réservant d'en demander à Cambrai quand le besoin s'en ferait sentir.

« Quant à l'institution libre de Douai dont vous parlez avec un sorte de dédain qui n'est point dans votre pensée, si j'en juge par votre Mémoire, je vous prie, Monsieur, de vous adresser directement à M. le supérieur de St.-Jean qui pourra vous donner une idée juste des succès que cette maison a obtenus depuis sa fondation en 1854. Il se fera un devoir de vous indiquer le nombre exact et des élèves présentés aux examens et de ceux qui ont obtenu le diplôme de bachelier, soit ès-lettres, soit ès-sciences.

« Pour moi n'ayant pas ces chiffres à ma disposition je ne puis vous donner que des approximations ; mais je suis certain de rester au dessous de la vérité en vous disant que les 4/5 des candidats ès-lettres et les 3/4 ès-sciences ont subi leurs examens avec succès et souvent avec distinc-

tion ; que nous avons préparé et fait recevoir à St.-Cyr et à l'École navale.

« Enfin, pour ce qui regarde la suppression des sciences (1), dont vous faites bien à tort une des bases de votre argumentation, je regrette que vous n'en compreniez pas la véritable raison et je puis vous affirmer qu'elle n'a été amenée ni par manque de succès, ni par défaut de professeurs. Qu'il me suffise de citer MM. Doorme, Billiau, d'Henry dont les noms sont honorablement connus à Douai. Il serait trop long d'ailleurs, d'examiner les motifs qui ont déterminé le conseil d'administration à supprimer ces cours à St.-Jean, et tout esprit sérieux comprendra sans peine que si la société de St.-Charles a subi pendant 8 ans le système de la bifurcation, elle a agi sagement lorsque comprenant que ce système tombait sous le poids de l'opinion du public véritablement instruit, elle l'a abandonné pour s'en tenir aux anciennes méthodes (2). Les familles qui s'adressent à nous trouvaient d'ailleurs dans deux maisons ecclésiastiques du Nord, Marcq et Tourcoing, l'enseignement scientifique dont leurs enfants pouvaient avoir besoin. L'Université elle-même justifiait ces mesures, dix-huit mois après, en renonçant définitivement au système de bifurcation introduit par M. Fortoul dans l'enseignement public (3).

« Je regrette, Monsieur, d'avoir à terminer cette lettre par une observation qui m'est personnelle. Mes supérieurs de Douai et de Marcq, des jeunes gens même de Roubaix, pourront, au besoin, vous dire que, depuis 1856 jusqu'à aujourd'hui, je n'ai cessé de préparer immédiatement et avec baccalauréat ès-sciences.

« Veuillez, Monsieur, recevoir l'assurance de ma parfaite considération. »

GRAVELAINE.

Professeur de sciences à Marcq, prêtre du diocèse de Cambrai.

Nous recevons trop tard pour l'insérer aujourd'hui une lettre de M. Dewatrian, conseiller municipal. Nous la publierons dans notre prochain numéro.

Les jeunes gens de la classe 1863, déclarés propres au service, qui ayant l'intention de se faire exonérer, ont invité à le faire connaître sans retard à la préfecture pour l'arrondissement de Lille, et aux sous-préfets pour les autres arrondissements, et demander le certificat prescrit par l'article 38, du décret impérial du 9 janvier 1836, portant règlement d'administration publique, pour l'exécution de la loi du 26 avril 1855, afin de constater leur inscription dans le contingent.

Sur le vu de ce certificat, les intéressés seront admis jusqu'au 16 juin, à minuit, à verser dans les caisses de M. le receveur général des Finances ou de MM. les receveurs particuliers dans les arrondissements, la somme de 2,100 francs, montant de la prestation pour leur exonération.

Après le 16 juin, aucune demande ne pourra être admise.

Voici l'itinéraire des processions de l'octave du St.-Sacrement :

PAROISSE ST.-MARTIN.

Rues du Vieil-Abreuvoir, Pélat, Pauvrière, Grande-Rue, place St.-Martin, rue du Chateau, rue Neuve, Place de la Mairie.

PAROISSE NOTRE-DAME.

Rues des Lignes, Nain, de l'Hospice, du Grand-Chemin, de l'Aloette, du Chemin de fer, et retour à l'église par la rue des Lignes.

PAROISSE STE.-ELISABETH.

Rues St.-Jean, du Moulin, des Longues-Haies et de Lannoy.

La Compagnie du chemin de fer du Nord publie la circulaire suivante :

« Le comité de direction du chemin de fer du Nord a décidé, dans sa séance du 16 courant, qu'à l'occasion de la fête dite des *Incas*, organisée à Valenciennes pour les 17, 18 et 19 juin prochain, il serait délivré, dans les gares ci-dessous désignées, des billets spéciaux d'aller et retour, en destination de cette ville, valables à l'aller les 16, 17, 18 et 19, et au retour le 20 juin.

(1) M. Sioen s'attache beaucoup trop à ces mots : suppression des cours de sciences ; il faudrait dire : suppression de la bifurcation. A St.-Jean, on n'a pas cessé de suivre et même d'outrepasser le programme universitaire dans l'enseignement scientifique que l'on donne aux élèves de lettres, de sorte que ceux qui ont terminé leur philosophie sont, sous ce rapport, au même niveau que les élèves des lycées. Les résultats sont là pour le prouver ; depuis deux ans, St.-Jean a présenté 20 élèves : 18 ont été reçus.

(2) Je fais remarquer ici que le dernier programme pour les classes de lettres est presque identique à celui que l'on suivait avant 1852.

(3) Pourquoi M. Sioen ne fait-il aucune allusion à la suppression de la bifurcation dans l'Université ? Ne la connaît-il pas ? Ne saurait-il pas que, dans les lycées même, le nombre des élèves qui font leurs humanités complètes va toujours en augmentant ? D'autre part, ignorerait-il que M. le ministre de l'instruction publique proposait, il y a peu de temps, de restreindre le nombre des établissements de l'Etat où l'on enseignerait les mathématiques spéciales. Je ne sais ce que M. Sioen appelle hautes sciences ; ce terme est inconnu même dans les programmes des lycées.